

## Règlement d'utilisation des services de consultance du SMCS

Ce document vise à donner les conditions générales de recours au service de consultance du SMCS à daté du **1<sup>er</sup> juillet 2018**. Ces conditions générales sont applicables à toute demande de consultance auprès du SMCS. Il ne pourra y être dérogé qu'avec l'accord du SMCS. Le SMCS se réserve le droit de modifier ses conditions générales à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les dossiers en cours.

### Services proposés

Les services de consultance proposés par le SMCS, extrêmement larges, sont détaillés sur [leur site](#). Ils peuvent aller de l'aide ponctuelle ou du simple conseil, non payant pour un membre de l'Université catholique de Louvain, à la prise en charge complète des volets méthodologique et statistique d'une étude, voire à la réalisation d'outils de collecte ou de reporting automatisé de résultats. Toute demande de collaboration dépassant le cadre d'un conseil ou de l'aide ponctuelle fera l'objet d'une étude de faisabilité et de l'établissement d'un devis. Aucune facturation ne sera établie sans accord préalable du client.

### Modalités d'utilisation des services

Chaque demande de conseil doit être introduite par le demandeur via le [site du SMCS](#), ce qui en assure une gestion optimale. Cette démarche n'engage aucune des deux parties, seul un contact personnalisé permet de définir le mode de fonctionnement pour chaque demande dépassant le simple conseil.

L'attribution d'une demande est décidée dans l'intérêt du client, en tenant compte à la fois des compétences utiles et de la disponibilité des consultants. Les premiers échanges se réalisent par emails afin de préciser le mode d'intervention, de fixer un rendez-vous et/ou de préciser certains éléments du dossier.

### Code de conduite

**Le client faisant appel aux services du SMCS s'engage à respecter le code d'éthique et les directives relatives à l'intégrité dans la recherche scientifique tels que définis par le FNRS (code d'éthique du FNRS : [//www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS\\_ETHIQUE\\_ETHICS.pdf](http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_ETHIQUE_ETHICS.pdf)), outre les lois et règlements en vigueur.**

### Intégrité des données et communication de l'informations

Le client s'engage à donner les informations justes, sincères, les plus précises et complètes possibles et ce, dans les délais nécessaires afin que le consultant ait toutes les informations à sa disposition pour comprendre la demande de consultance. Il est de la responsabilité du client que de décrire les données de manière complète et précise à défaut de quoi, cela peut altérer les conclusions du travail réalisé par le SMCS. Le client doit avertir le consultant de tout changement concernant les données fournies. Il est responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées ou imprécises. Le client doit faire part des problèmes qui ont pu surgir dans le cadre de la collecte de données et/ou de l'étude menée de même que dans le prétraitement, le nettoyage et/ou la sélection des données. Le client doit révéler les cas de conflit d'intérêt, financier ou autre, ou de problématique d'indépendance.

Dans tous les cas, le consultant ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs d'analyse ou d'interprétation.

### **Respect des échéances**

Le consultant du SMCS s'engage tant que possible à respecter les délais définis avec le client à condition que les informations et données utiles lui soient fournies dans les temps impartis.

### **Confidentialité des données et des résultats, documents liés au projet**

Le consultant SMCS s'engage à ne pas diffuser les données du client, qui en garde l'entière responsabilité et l'entière propriété, sauf accord conclu en d'autres termes. Si nécessaire, un accord de confidentialité spécifique peut être conclu et signé.

Les parties s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Dans le cadre de sa demande de consultance, le client doit veiller à assurer le respect de la vie privée des personnes faisant partie de son étude, en tenant compte des législations en vigueur. Cela suppose notamment de veiller, lors des échanges avec le consultant SMCS, à ne jamais transmettre d'information à caractère personnel (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse, ...) sans en avoir demandé au préalable l'autorisation explicite : seule la nécessité de cette information dans le cadre des analyses à réaliser peut en justifier la transmission.

Le consultant SMCS conservera les documents originaux qui lui auront été remis et les restituera au client à sa demande. Le SMCS conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail. Ces documents de travail, préparés dans le cadre de la consultance, sont la propriété du SMCS et sont couverts par le secret professionnel.

### **Propriété intellectuelle**

Pour les besoins propres à la consultance à mener, le consultant SMCS pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques. Dans certains cas et à sa demande, ces aides peuvent être mises à la disposition du client. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins du consultant uniquement, ceux-ci sont mis à disposition du client pendant la durée de la prestation de consultance et sans aucune garantie attachée. Ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers en tout ou partie. Cette mise à disposition n'emportera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du client ou d'un tiers.

Le consultant se réserve tout droit, titre, intérêt sur :

- Les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes réalisés dans le cadre de la consultance.
- Toutes méthodes, processus, techniques, développements et savoir-faire incorporés ou non à la consultance ou que le consultant serait amené à développer ou à fournir dans le cadre de ses prestations.

Le client pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par le consultant SMCS et intégrés dans ses travaux. Le client s'interdit de distribuer, commercialiser et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du SMCS.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, dénomination, marque et logo ou autre appellation, commerciale ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par

dérogation à ce qui précède, le consultant pourra faire usage du nom, dénomination, marque et logo du client en cours de consultance dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution de ses prestations. Par ailleurs, le client autorise le SMCS, à l'issue de la réalisation de la consultance, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectuées.

### **Publication**

Toute publication ou rapport que le client produit dans le cadre de la demande de consultance devra mentionner la contribution du SMCS. Une suggestion de texte pourrait être « Cette recherche a bénéficié de conseils statistiques de la part de la plateforme technologique de Support en Méthodologie et Calcul statistique de l'UCLouvain – SMCS/LIDAM, UCLouvain » et en anglais « This research has benefitted from the statistical consult with Statistical Methodology and Computing Service, technological platform at UCLouvain – SMCS/LIDAM, UCLouvain ».

